

EQUIPE CONDUITE ET DISCIPLINE

MANDAT

Conseillère principale du Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA, l'équipe Conduite et Discipline (CDT acronyme anglais) est en charge de la gestion de toutes les questions liées à la conduite et la discipline au sein de la Mission, et traite les cas de mauvaise conduite, en s'appuyant sur la stratégie à trois volets mise en place par le Secrétaire général des Nations Unies (NU) : (i) la prévention ; (ii) l'application de la règle ; (iii) les mesures correctives.

- La prévention des mauvaises conduites : CDT sensibilise toutes les catégories du personnel de la MINUSMA, les ONG et la population locales, aux normes de conduite des (NU) et aux mécanismes de rapportage, en développant des campagnes et des programmes de formation qui s'y rapportent, avec des outils adaptés.
- L'application de la règle pertinente : CDT reçoit des rapports sur toutes les formes d'allégations de mauvaise conduite dans lesquelles est impliqué le personnel des NU, y compris l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) ; transmet lesdits rapports aux entités d'investigation appropriées ; donne des conseils et gère une base de données pour faciliter le suivi des résultats des enquêtes.
- La mise en œuvre de mesures correctives : CDT s'assure que les victimes, notamment d'EAS commis par le personnel des NU, reçoivent une assistance de base et un soutien d'urgence (médical, psychologique, juridique, etc.) avant même le lancement d'une enquête. Idem à l'issue des enquêtes, lorsque les faits sont avérés.

NB : CDT n'a pas pour mandat d'enquêter ni de participer à d'autres activités visant à établir les faits liés à la mauvaise conduite du personnel des NU. En outre, CDT ne doit pas s'impliquer dans le règlement des différends tel que la médiation ou la négociation.

COMMENT SIGNALER UN CAS DE MAUVAISE CONDUITE ?

Toute suspicion de mauvaise conduite, notamment d'EAS, doit être signalée à CDT :

- Par courriel (minusma-cdt@un.org), par téléphone (94 95 05 46), ou en personne à CDT à Bamako et à Gao, aux points focaux EAS et/ou Chefs de bureaux dans les régions ;
- Aussitôt que l'incident se soit produit ;
- En fournissant autant d'informations et de détails possibles - ex : Qui ? Quand ? Où ? Quoi ?
- De bonne foi. Faire une fausse allégation est considéré comme un acte de mauvaise conduite et détourne des ressources d'information précieuses.

Les allégations de mauvaise conduite peuvent être aussi rapportées directement au Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI), à l'Unité d'Enquêtes Spéciales (SIU), aux points focaux EAS et/ou Chefs de bureaux dans les régions.

Contacts de CDT :

Bamako Sénou: MOB, B 403

Gao: Super Camp, Room B14

Hotline: 94 95 05 46

Email: minusma-cdt@un.org